

REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRETE
Portant réglementation du stationnement
RUE DE MONTREUIL

Le Maire de la Commune de Beaucouzé,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par les lois n°82.623 du 22 juillet 1982 et n°83.1186 du 29 décembre 1983,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L 411-1, R411-8 et R411-25,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} partie – signalisation temporaire – approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992)

VU la demande de l'entreprise CIRCET, en date du 23 février 2023,

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement dans le secteur concerné par les travaux afin d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARRETE

Article 1 – Circulation et limitation du stationnement

En raison de travaux de génie civil pour l'entreprise Orange, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, rue de Montreuil du 06 mars 2023 au 10 mars 2023 inclus.

La circulation pourra être perturbée. La circulation et le stationnement seront interdit pour les véhicules légers et les poids lourds au droit du chantier. La circulation sera alternée par feux tricolores. Il y aura empiètement sur chaussée.

La signalisation sera fournie, installée puis retirée par l'entreprise CIRCET.

Article 2 – Affichage et signalisation

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des sections concernées par l'entreprise.

La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8^{ème} partie : signalisation temporaire – approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992).

Article 3 – Application et diffusion

Monsieur le Directeur des services de la Mairie de BEAUCOUZE,
CIRCET, 75, rue Pierre Arnaud, 44150 VAIR-SUR-LOIRE,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ANGERS, rue du Nid de Pie, 49000 ANGERS.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

A Beaucouzé, le 27 février 2023

Le Maire,



Yves COLLIOT



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **LE GRAND** Prénom : **ANAI**
Dénomination : **CIRCET** Représenté par : **M. GAUTREAU JONATHAN**
Adresse Numéro : **75** Extension : Nom de la voie : **RUE PIERRE ARNAUD**
ANETZ
Code postal **4 4 1 5 0** Localité : **VAIR-SUR-LOIRE** Pays : **FRANCE**
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **anais.le-grand@circet.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue de Montreuil**
Code postal **4 9 0 7 0** Localité : **Beaucouzé**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
Travaux Orange : 17ml de tranchée à charge client (soumis à devis) dont 5ml sous chaussée ne traversée de route + pose d'un fourreau 42/45 (PVC gris, lisse, rigide) depuis attente au muret du client à la chambre Télécom
Date prévue de début des travaux : **0 6 0 3 2 0 2 3** Durée des travaux (en jours calendaires) : **0 0 5**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **0 0 5** Date de début de réglementation **0 6 0 3 2 0 2 3**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le :

Nom : **LE GRAND** Prénom : **ANAIS** Qualité : **ASSISTANTE DE PRODUCTION**